

PROCÉDURE EN CAS DE DÉVERSEMENT

Service des ressources humaines

2026

Procédure en cas de déversement - Produits chimiques

1. Objectif et champ d'application

Cette procédure vise à protéger la santé et la sécurité des membres de la communauté universitaire en cas de déversement de produits dangereux qu'ils soient liquides, solides ou gazeux dans les milieux d'enseignement, de recherche ou de travail. Elle définit les mesures à suivre pour réduire les risques, contenir les substances et coordonner les interventions.

Cette procédure s'applique à tout le membres du personnel ainsi que les personnes étudiantes œuvrant dans les installations de l'UQO où des produits dangereux sont utilisés ou entreposés.

2. Définitions :

2.1 Qu'est-ce qu'un déversement mineur?

Un déversement mineur désigne la fuite ou le renversement d'une quantité limitée d'un produit chimique identifié **ne présentant pas de danger immédiat** pour la santé, l'environnement ou la sécurité du local.

Exemple de seuil : Pour un produit à faible risque (ex. éthanol dilué), un volume de 1 à 5 litres peut être considéré comme une petite quantité. En revanche, pour un produit à très haute toxicité ou corrosivité (ex. acide fluorhydrique), un volume de quelques gouttes à moins de 10 à 50 ml sera déjà considéré comme la limite maximale d'un déversement mineur.

Un déversement mineur réunit tous ces critères:

- Le produit déversé est identifié, ses propriétés sont connues et ne présentent pas de risque imminent pour la santé.
- La quantité déversée est **faible**.
- Le risque d'exposition est faible ou contrôlable.
- Il n'y a pas de risque d'incendie, d'explosion ou de toxicité élevée.
- Les équipements de protections individuelles sont disponibles.
- Le personnel sur place est formé et peut intervenir.

2.2 Qu'est-ce qu'un déversement majeur?

Un déversement majeur implique une **quantité importante** de matière dangereuses et présentant un risque grave pour la santé, la sécurité ou l'environnement. On parle d'une grande quantité, lorsqu'un volume qui ne peut pas être maîtrisé de façon sécuritaire par le personnel sur place.

Un déversement majeur présente l'un ou l'autre de ces critères :

- La quantité déversée est importante ou ne peut pas être maîtrisée de façon sécuritaire par le personnel sur place.
- Le produit déversé est inconnu.
- Le produit est toxique, corrosif ou inflammable.
- Le risque d'exposition est élevé ou difficile à contrôler.
- Il peut y avoir un danger d'explosion.
- Le personnel sur place n'est pas équipé pour intervenir.

3. Normes légales applicables

Les lois, règlements et normes applicables sont notamment les suivants:

- SIMDUT (Règlement sur les produits dangereux, DORS/2015-17)
- Règlement sur les matières dangereuses (Q 2, r. 32)
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)
- Code national de prévention des incendies (CNPI)
- Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) — articles relatifs à la gestion et à la déclaration des rejets accidentels de contaminants
- Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD, DORS/2001 286)

4. Rôles et responsabilités

4.1 Tout utilisateur de produits dangereux

Tout utilisateur de matières dangereuses doit être informé de la procédure à suivre en cas de déversement. Il est essentiel que chaque utilisateur connaisse les produits dangereux présents dans son milieu d'enseignement, de recherche ou de travail ainsi que les étapes à respecter en cas d'incident. Il doit également être en mesure de localiser et d'accéder facilement aux fiches de données de sécurité (FDS).

4.2 Responsables des laboratoires (équipement), technicien(ne)s en travaux pratiques ou personnes ressources

En cas de déversement, leur rôle est à la fois opérationnel et stratégique, couvrant autant la prévention que la gestion des conséquences de l'incident. Les responsabilités incluent :

- S'assurer que les fiches de données de sécurité (FDS) sont accessibles à l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices de produits dangereux, incluant le membre du personnel et les personnes étudiantes ainsi que le personnel de la sécurité.
- S'assurer que la trousse d'intervention en cas de déversement soit placée dans un endroit clairement identifié et situé à proximité des lieux où les produits dangereux sont utilisés.
- Identifier l'emplacement de la trousse de déversement et afficher, à proximité, la liste des personnes-ressources responsables (**annexe 1**).
- Connaître le contenu de la trousse, tenir l'inventaire à jour et vérifier la disponibilité des équipements de protection individuelle (ÉPI).
- Inspecter régulièrement les trousses de déversements sous leur responsabilité.
- Informer l'ensemble du personnel enseignant et non-enseignant ainsi que les personnes étudiantes concernés de la procédure à suivre en cas de déversement.
- Effectuer le ramassage en cas de déversement mineur.
- En cas de déversement majeur ou complexe, assister les différentes personnes intervenantes.
- Compléter le **rapport de déversement (annexe 2)** et le formulaire de déclaration d'accident-incident, s'il y a lieu, puis l'envoyer par courriel à l'adresse courriel srhsst@uqo.ca.
- Collaborer avec la conseillère en gestion des ressources humaines en santé et sécurité afin d'analyser les causes et identifier les mesures correctives, le cas échéant.

4.3 Personne témoin

Une personne témoin est toute personne qui observe un déversement ou qui en est à l'origine. Il peut s'agir d'un membre du personnel ou d'une personne étudiante. Cette personne joue un rôle essentiel dans la gestion initiale de l'incident. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Empêcher l'accès à la zone contaminée.
- Informer la personne responsable du laboratoire, la personne technicienne en travaux pratique ou, au besoin, contacter l'agent de sécurité du pavillon.
- Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) du produit déversé, si cela est possible.
- Fournir des informations claires (type de produit, quantité, localisation, risques apparents, etc.).
- Ne pas toucher la substance déversée sans équipement de protection individuelle (ÉPI).
- Rester disponible pour appuyer les personnes chargées de l'intervention ou des urgences.

4.4 Agent de sécurité

Au moins, un agent de sécurité est présent dans chaque campus. À Ripon, ce rôle est actuellement assuré par la personne technicienne en technologies de l'information durant les heures ouvrables (de lundi à vendredi; et en dehors des heures ouvrables, contacter l'agent de sécurité d'Alexandre-Taché. Les responsabilités du personnel de sécurité sont :

- Éloigner immédiatement toute personne non impliquée.
- Isoler la zone pour éviter toute exposition supplémentaire.
- Délimiter un périmètre de sécurité et installer une signalisation claire et lisible, lorsque nécessaire.
- Prodiquer les premiers soins en cas de blessure.
- Appliquer la procédure d'appel en vigueur (se référer à la liste d'appel en cas d'urgence) si la situation l'exige.
- Documenter l'événement et transmettre au Service terrains et bâtiments, qui assureront le suivi auprès du Service des ressources humaines en santé et sécurité par courriel à l'adresse srhsst@uqo.ca

4.5 Service terrains et bâtiments (STB) :

- Assurer l'entretien des systèmes de ventilation afin de limiter la propagation des vapeurs toxiques.
- Inspecter régulièrement les trousse de déversements sous votre responsabilité.
- Collaborer avec les personnes intervenantes concernées, le cas échéant.
- Mettre en œuvre des mesures correctives et préventives (infrastructures, ventilation, stockage).
- Participer à l'analyse post-incident pour améliorer les pratiques.
- Documenter les interventions techniques effectuées.
- Assurer la collecte, l'entreposage temporaire et l'élimination sécuritaire des matières contaminées conformément à la réglementation.
- S'il y a lieu, envoyez la documentation liée à l'évènement au Service des ressources humaines par courriel à l'adresse srhsst@uqo.ca.

4.6 Conseillère en gestion des ressources humaines en santé et sécurité :

- Promouvoir la procédure en cas de déversement auprès du personnel concerné.
- Apporter, au besoin, un soutien conseil aux personnes intervenantes lors d'un déversement ou durant la gestion des suites de l'événement.
- Recevoir et analyser le **rapport de déversement** ainsi que, le cas échéant, les formulaires de déclaration d'accident ou d'incident et tout autre document en lien avec le déversement.

- Planifier la rencontre après l'incident dans le but de définir les mesures correctives et préventives.
- Coordonner les actions post incident et assurer le suivi administratif (registre, enquête, mesures correctives, etc.).
- Promouvoir la formation continue sur la manipulation sécuritaire des matières dangereuses.
- Organiser des activités de formation et de sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière de sécurité des matières dangereuses utilisées.

5. Comment signaler une situation d'urgence

Avisez l'agent de sécurité pour signaler toute situation d'urgence.

① Campus de Gatineau

- À l'aide d'un poste téléphonique interne, composez le « **5-5-5-5** » pour le **Pavillon Alexandre-Taché** ou le « **4-4-4-4** » pour le **Pavillon Lucien-Brault**. Vous pouvez aussi utiliser l'un des postes téléphoniques d'urgence situés dans les corridors;
- Par cellulaire ou de l'extérieur, composez le 819-595-2203 au pavillon Alexandre-Taché;
- Par cellulaire ou de l'extérieur, composez le 819-773-1639 au pavillon Lucien-Brault.

① Campus de Saint-Jérôme

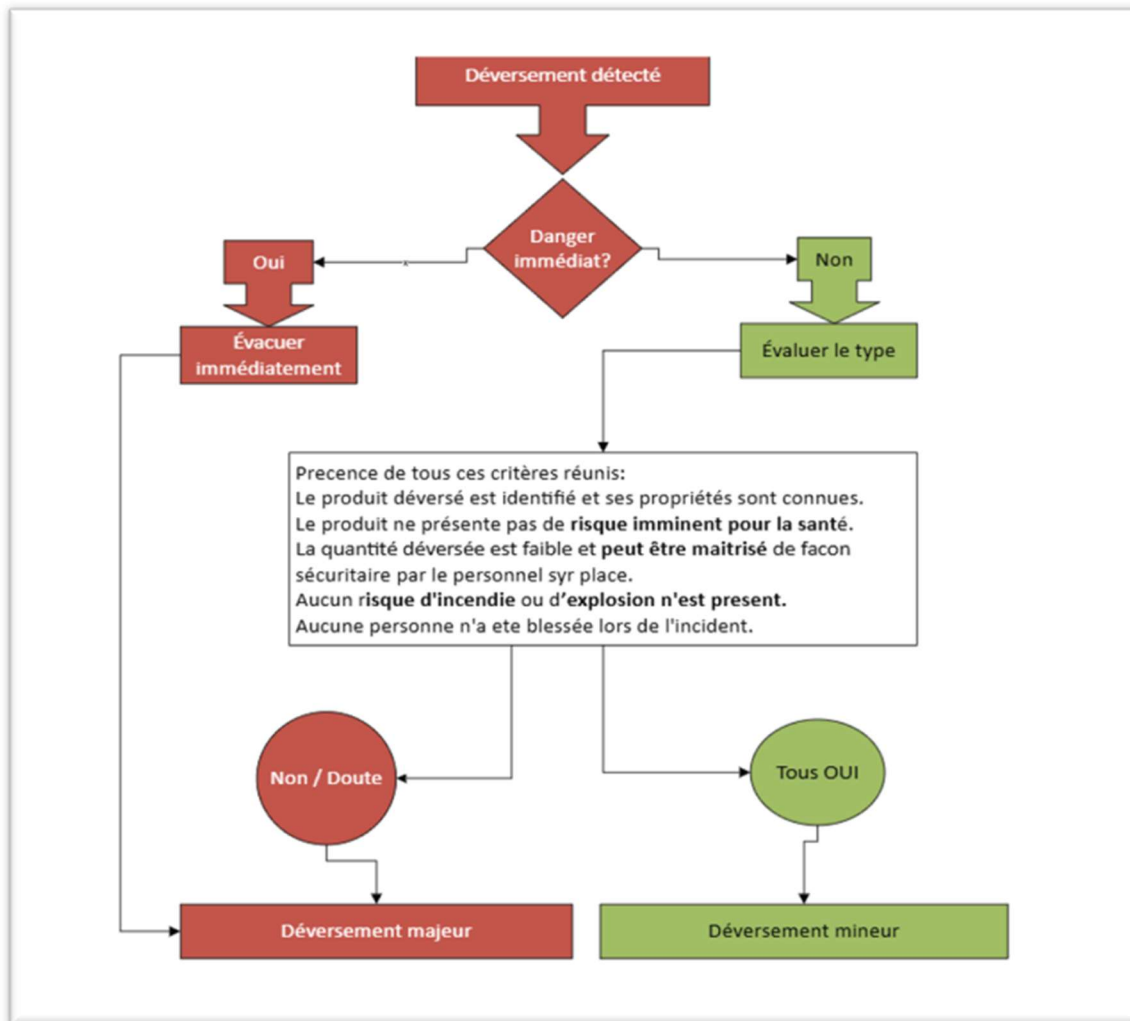
- À l'aide d'un poste téléphonique interne, composez le « **6-6-6-6** » ou utilisez l'un des postes téléphoniques d'urgence situés dans les corridors;
- Par cellulaire ou de l'extérieur, composez le 450-820-8157.

① Pavillon Pierre-Moreau, ISFORT et Ripon

- À l'aide d'un poste téléphonique interne, composez le « **5-5-5-5** ». Vous pouvez aussi utiliser l'un des postes téléphoniques d'urgence situés dans les corridors;
- Par cellulaire ou de l'extérieur, composez le 819-595-2203.

6. Procédure

a. Déversement mineur ou majeur?



b. Intervenir en cas de déversement mineur :

1. S'assurer que sa santé ou celle d'autrui n'est pas en danger;
2. Aviser les collègues de travail à proximité;
3. Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) du produit déversé, notamment la section 6 (Mesures à prendre en cas de déversement);
4. Faire évacuer le local si nécessaire;
5. Informer l'agent de sécurité, qui pourra apporter son assistance en cas de besoin;
6. Couper toute source potentielle d'ignition (brûleur, plaque chauffante, appareils électriques), en particulier si le produit déversé est inflammable;
7. Activer la ventilation, ouvrir les fenêtres si possible et fermez la porte du local;
8. Délimiter un périmètre de sécurité et installer une signalisation claire et parfaitement lisible lorsque cela est nécessaire;
9. Porter les équipements de protection individuelle (ÉPI) appropriés;
10. Si vous êtes formés, procéder au ramassage à l'aide de la **trousse de déversement**;
11. S'assurer que le produit déversé est correctement absorbé;
12. Nettoyer les zones contaminées et jeter tout le matériel de nettoyage dans le contenant de récupération du déversement;
13. Déposer tout le matériel utilisé pour ramasser le déversement dans le contenant fourni dans la trousse de déversement;
14. Éliminer les produits résiduels et matériels contaminés conformément aux procédures relatives à l'entreposage des matières dangereuses résiduelles;
15. Bien fermer et apposer une étiquette avec le nom du produit déversé et celui de la personne qui a ramassé le déversement;
16. S'assurer qu'aucun appareil n'a été endommagé;
17. Aviser les utilisateurs que le déversement est terminé et que le local est accessible;
18. Compléter le **Rapport de déversement** et transmettez par courriel au srhsst@uqo.ca.

c. Intervenir en cas de déversement majeur :

1. S'assurer que sa vie ou sa santé ou celle d'autrui n'est pas en danger;
2. Contacter immédiatement l'agent de sécurité de votre pavillon, qui pourra administrer les premiers soins au besoin et déclencher les mesures d'urgence ainsi que la **procédure d'appel en vigueur**. À Ripon, contacter l'agent de sécurité d'Alexandre-Taché;
3. Couper toute source potentielle d'ignition si les conditions le permettent (brûleur, plaque chauffante, appareils électriques), en particulier si le produit déversé est inflammable;
4. Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) pour identifier le produit dangereux déversé.
5. Faire évacuer le local ou le secteur;
6. Ouvrir la fenêtre de la hotte chimique pour activer la ventilation, et fermez la porte du local afin de limiter la dispersion des gaz et des vapeurs si les conditions le permettent;
7. Rester disponible et en sécurité jusqu'à l'arrivée des secours et leur transmettre les informations nécessaires;
8. S'il y a lieu, Compléter le **Rapport de déversement** et transmettez par courriel au srhsst@uqo.ca.



ANNEXE 1

PERSONNES RESSOURCES RESPONSABLES– EN CAS DE DEVERSEMENT DES PRODUITS DANGEREUX

Services et départements	Personnes ressources
École des Arts et Cultures	Martin Roy
Informatique et Ingénierie	Ali Abdallah Guire
Sciences infirmières - Gatineau	Parfait Ushindi Mulinga et Selsabil Meghraoui (Gatineau)
Sciences infirmières – Saint-Jérôme	Martine Rancourt Jeanne Simard Maude Desrochers
Sciences naturelles - Gatineau	David Lemelin (Remplaçant) Martin Simard?
Sciences naturelles - Ripon	Laurence Danvoye Yves-Régis Pouliot (STB-STI)
Terrains et bâtiments (Gatineau, Ripon, Saint-Jérôme)	Jean-Sébastien Boucher Fournier Poirier Carl Stéphane Dambremont Philippe Parent
Technologies de l'information (STI) (Gatineau et St-Jérôme)	Rudy Vianna (Saint-Jérôme)
Service des finances – Approvisionnement	Maxime Girouard

Date : 2026-04-18

Service des ressources humaines (santé et sécurité au travail)

Annexe 2 : Rapport de déversement mineur

UQO		RAPPORT DE DÉVERSEMENT	
		Santé, Sécurité et Environnement Révision MAJ 2026-09-13	
1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX			
Département ou Service : _____		Local : _____	
Équipement en cause : _____			
Personne ayant déclenché l'urgence : _____			
Activité en cours : _____			
Date du déversement : _____		Heures : De _____ à _____	
Description du déversement : _____			
2. ÉVALUATION DU DÉVERSEMENT			
Nom(s) du (ou des) produit(s) chimique(s) déversé(s) (Joindre FDS) : _____			
Quantité de produits déversés (approximative) : _____			
État du produit : ☐ Liquide ☐ Gazeux ☐ Solide			
Quantité récupérée	Méthode de récupération	Danger du produit pour la santé (toxicité)	Danger du produit pour l'environnement (déchet)
_____	_____	_____	_____
DÉTERMINATION DU RISQUE RELIÉ AU DÉVERSEMENT			
Catégorie de déversement : ☐ Majeur ☐ Mineur			
Déversement comportant des risques environnementaux : ☐ Oui ☐ Non			
Compagnie externe contactée : Nom : _____		N° PO : _____	
Organismes contactés : Nom : _____		Heure : _____	
Nom : _____		Heure : _____	
3. DOMMAGES MATÉRIELS ET BLESSURES			
Dommages matériels : _____			
Blessures (employé.e) :			
Nom	Nature	Mesure prise	
_____	_____	_____	
_____	_____	_____	
4. MÉTHODE D'ÉLIMINATION DU PRODUIT			
Personnel impliqué pour le ramassage :		Nom : _____	
		Nom : _____	
Méthode utilisée :		_____	
Matériel utilisé :			
☐ Boudins (qté _____) ☐ Coussin (qté _____) ☐ Tapis (qté _____) ☐ Gants (qté _____) ☐ Boîtes (qté _____) ☐ Sac absorbant (qté _____)			
☐ Pelle (qté _____) ☐ Autre : _____ (qté _____)			
Neutrisant utilisé : ☐ Base ☐ Acide ☐ Formaldéhyde ☐ Autre		Quantité estimée : _____	
Registre d'entreposage de produit déversé :		☐ Oui ☐ Non	
Envoyer le document au Service des ressources humaines à : srshst@uqo.ca			